

LA FRESQUE DE LA PLAISANCE

En 2025, la France célèbre l'Année de la Mer sur toutes ses façades maritimes, avec en point d'orgue, la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, du 9 au 13 juin à Nice. Pour accompagner cette vague nationale en faveur de notre terrain de jeu favori, nous avons souhaité mettre en avant la fresque de la plaisance. Son fondateur Georges Seimandi nous explique les fondements de cette initiative en faveur d'une plaisance plus durable.



Qui est à l'origine de la fresque de la plaisance ? Pourquoi ?

L'association V2E, créée en 2017, inscrit son action dans la protection des océans; V2E se concentre sur l'adaptation de la plaisance aux défis environnementaux et sociaux actuels. C'est le Conseil d'Administration de V2E qui a émis l'idée d'une fresque du plaisancier en 2022, et qui a décidé de la mettre en œuvre. Le constat du succès des Fresques,

telles la Fresque du climat ou la Fresque Océane nous a conduit à dire que ce type d'outil était un choix efficace pour sensibiliser sur le sujet Plaisance/ Environnement.

Quelle est l'ambition de la fresque de la plaisance ?

L'ambition ultime est bien sûr de contribuer à ce que l'impact environnemental de la plaisance diminue voire disparaisse. Pour nous cela passe notamment par une

(meilleure) prise de conscience et une compréhension des interactions Plaisance/Environnement, sur toute la chaîne de valeur depuis la construction des bateaux et des installations portuaires, jusqu'à leurs fins de vie, en passant par la pratique de la Plaisance.

Par qui a-t-elle été élaborée ?

Nous avons cherché à construire la Fresque de manière partenariale. C'est ainsi qu'un groupe constitué de représentants.tes du Parc National des Calanques, de NEEDE (coordinateur de ressources scientifiques), de l'Atelier Bleu (expert pédagogique en milieux marins), et de notre association a élaboré la Fresque de la Plaisance. Nous avons également sollicité les conseils de Alice Vitoux, inventrice de la Fresque Océane.

A quel public s'adresse la fresque de la plaisance ?

Le public cible est constitué des professionnels de la Plaisance de toute la filière (Gestionnaires de ports, Clubs nautiques, Marins professionnels, Chantiers navals, Pouvoirs Publics ...), et des plaisanciers eux-mêmes. En l'état, la Fresque de la Plaisance s'adresse à un public adulte.

Comment se déroule un atelier ?

Un atelier de la Fresque de la Plaisance rassemble 5 à 10 personnes et un.e animateur.trice. Les participants. tes racontent le récit d'une Journée en mer, à l'aide de cartes illustrées à poser sur la table : autour de ce récit, ils imaginent les nuisances potentielles sur l'environnement, toujours illustrées par des cartes, et en débattent ; puis vient le débat sur les solutions pour réduire, voire supprimer, ces nuisances, solutions illustrées par d'autres cartes. Selon l'appétit du groupe, ces réflexions durent 2 à 3h. Le groupe termine en imaginant ce que sera la Plaisance en



Atelier participatif

2050, puis chacun.e prend un engagement personnel pour améliorer sa pratique professionnelle ou de plaisancier.

Avez-vous une anecdote sur un atelier passé ?

Je me souviens bien de cet atelier lors duquel les débats ont été vifs, et ont clairement fait apparaître des visions différentes hommes/femmes et aussi selon les tranches d'âge. Au final les participants.tes ont décidé de se revoir pour élaborer ensemble une Charte de la Plaisance au périmètre du plan d'eau sur lequel ils.elles opèrent ensemble : c'est un bel exemple qui montre que les différences peuvent réunir pour l'intérêt collectif.

Si un club nautique souhaite proposer cet atelier ses membres, comment doit-il procéder ?

Il suffit de nous contacter (fresquedelaplaisance@gmail.com). Toutes les informations sont disponibles sur <https://fresquedelaplaisance.fr/>.

Si vous aviez un message à adresser aux plaisanciers, quel serait-il ?

Le/la plaisancier-ère peut (doit) agir à 3 niveaux : sur sa propre pratique (ex. utiliser les pompes à eaux noires), sur ses achats (incitation induite sur les fournisseurs, les prestataires, la R&D, l'innovation, comme par exemple acheter des anti-foulings sans biocide), et enfin sur ses choix politiques (incitation induite sur les décideurs publics) (ex. préférer les ZMEL, Zone de mouillage et d'équipement léger, qu'un mouillage forain sur herbier). Je souhaite aussi adresser un message plus large, aux professionnels et aux pouvoirs publics de la filière. Ce message serait celui de l'urgence de la situation. Il ne faut pas tarder à mettre en œuvre les solutions politiques, dont beaucoup sont déjà connues, faute de quoi, aller en mer pour le plaisir sera de plus en plus compliqué.



La Fresque de la Plaisance, de l'identification des problèmes aux solutions

Propos recueillis par **Pauline Marcel**